

Séance du 17 juin 2019



Séance du 17/06/2019

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 11

Nombre de suffrages : 12

Date de convocation
03/06/2019

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..J..

et publication du :

..J..

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean Yves, M. GAUTIER Jean Marie, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, Mme HUSSON Nadine, Mme LADAIQUE Mireille, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, M. MAYOT Marc, Mme MULLER Aline

Procuration(s) :

Mme GAEHNKE Denise donne pouvoir à M. CHLOUP Roland

Etai(ent) absent(s) :

M. HERRLICH Jacques, Mme MARINACCI Angélique

Etai(ent) excusé(s) :

Mme GAEHNKE Denise, Mme LADAIQUE Anita

Numéro interne de l'acte : 2019/301**Objet : Demande de Mr FONCKNECHTEN Jean-Pierre**

Pas de délibération. Point reporté à un prochain Conseil Municipal.

Retirée

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,



**DELIBERA**

Séance du 17/06/2019

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 11

Nombre de suffrages : 12

Date de convocation

03/06/2019

Date d'affichageActe rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..

et publication du :

..../..

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean Yves, M. GAUTIER Jean Marie, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, Mme HUSSON Nadine, Mme LADAIQUE Mireille, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, M. MAYOT Marc, Mme MULLER Aline

Procuration(s) :

Mme GAEHNKE Denise donne pouvoir à M. CHLOUP Roland

Etai(ent) absent(s) :

M. HERRLICH Jacques, Mme MARINACCI Angélique

Etai(ent) excusé(s) :

Mme GAEHNKE Denise, Mme LADAIQUE Anita

Numéro interne de l'acte : 2019/302**Objet : Subventions aux associations année 2019.**

- Vu les dossiers de demande de subvention déposés par les associations locales ;
- Considérant les caractéristiques propres à chaque association (nature des activités assurées, nombre d'adhérents, efforts pour réaliser des recettes, engagements envers la commune) ;
- Vu les propositions de la commission animation et de la commission des finances et la réunion de travail;

Le Maire entendu,
Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

DECIDE

- Arrête le montant des subventions 2019 comme suit :

* Tennis Club :	dossier non complet montant déterminé ultérieurement
* Judo Club :	1.300 €
* Gycep :	dossier non complet montant déterminé ultérieurement
* ARLP :	1.150 €
* Football Club :	1.150 €
* Association Chapelle de Domangeville :	130 €
* Pange et des Monts :	dossier non complet montant déterminé ultérieurement
* APPMA (pêche) :	250 €
* Une rose un espoir :	100 €
* Demain Pange :	250 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité



Séance du 17/06/2019

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 11

Nombre de suffrages : 12

Date de convocation

03/06/2019

Date d'affichageActe rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..J.J....

et publication du :

..J.J....

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean Yves, M. GAUTIER Jean Marie, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, Mme HUSSON Nadine, Mme LADAIQUE Mireille, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, M. MAYOT Marc, Mme MULLER Aline

Procuration(s) :

Mme GAEHNKE Denise donne pouvoir à M. CHLOUP Roland

Etai(ent) absent(s) :

M. HERRLICH Jacques, Mme MARINACCI Angélique

Etai(ent) excusé(s) :

Mme GAEHNKE Denise, Mme LADAIQUE Anita

Numéro interne de l'acte : 2019/303**Objet : Concert fête patronale.**

- Vu la proposition transmise de Mr Jacques HUMBERT concernant la réalisation d'un concert dans le cadre de la fête patronale.
- Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur cette proposition;

Le Maire entendu,

Le Conseil Municipal

DECIDE

- d'accepter la proposition de concert de Mr Jacques HUMBERT pour un montant de 1.000 €.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,





Séance du 17/06/2019

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 11

Nombre de suffrages : 12

Date de convocation
03/06/2019

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean Yves, M. GAUTIER Jean Marie, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, Mme HUSSON Nadine, Mme LADAIQUE Mireille, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, M. MAYOT Marc, Mme MULLER Aline

Procuration(s) :

Mme GAEHNKE Denise donne pouvoir à M. CHLOUP Roland

Etai(ent) absent(s) :

M. HERRLICH Jacques, Mme MARINACCI Angélique

Etai(ent) excusé(s) :

Mme GAEHNKE Denise, Mme LADAIQUE Anita

Numéro interne de l'acte : 2019/304**Objet : Achat ordinateur bibliothèque municipale.**

- Vu la nécessité de remplacer l'ordinateur de la bibliothèque municipale;
- Vu le devis établi par la société BCS INFORMATIQUE située à METZ 120 Route de Thionville concernant le remplacement de cet ordinateur;

Le Maire entendu,

Le Conseil Municipal

DECIDE

- approuve le devis de la société BCS INFORMATIQUE pour un montant de 406,20 € TTC.
- autorise le Maire à signer ce devis et à procéder à la commande de l'ordinateur.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,





Séance du 17/06/2019

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 11

Nombre de suffrages : 12

Date de convocation
03/06/2019**Date d'affichage**Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

...././....

et publication du :

...././....

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean Yves, M. GAUTIER Jean Marie, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, Mme HUSSON Nadine, Mme LADAIQUE Mireille, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, M. MAYOT Marc, Mme MULLER Aline

Procuration(s) :

Mme GAEHNKE Denise donne pouvoir à M. CHLOUP Roland

Etai(ent) absent(s) :

M. HERRLICH Jacques, Mme MARINACCI Angélique

Etai(ent) excusé(s) :

Mme GAEHNKE Denise, Mme LADAIQUE Anita

Numéro interne de l'acte : 2019/305**Objet : Remplacement photocopieur Mairie.**

- Vu le contrat actuel de la photocopieur de la Mairie qui arrive à échéance.
- Vu la proposition établie par la société GLOBAL Bureautique;
- Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur cette proposition;

Le Maire entendu,
Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

DECIDE

- retient l'offre suivante de la société GLOBAL Bureautique :

* copieur DEVELOP Inéo + 258 : location du matériel : 109 € par mois,
copie noir et blanc 0,0039 € HT soit 3,90 € HT le mille (0.0039 € la copie supplémentaire),
copie couleur 0,039 € HT soit 39 € le mille (0,039 € la copie supplémentaire)
Pack global - garantie connexion : 30 € HT/trimestre

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,





Séance du 17/06/2019

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 11

Nombre de suffrages : 12

Date de convocation

03/06/2019

Date d'affichageActe rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

...././....

et publication du :

...././....

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean Yves, M. GAUTIER Jean Marie, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, Mme HUSSON Nadine, Mme LADAIQUE Mireille, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, M. MAYOT Marc, Mme MULLER Aline

Procuration(s) :

Mme GAEHNKE Denise donne pouvoir à M. CHLOUP Roland

Etai(ent) absent(s) :

M. HERRLICH Jacques, Mme MARINACCI Angélique

Etai(ent) excusé(s) :

Mme GAEHNKE Denise, Mme LADAIQUE Anita

Numéro interne de l'acte : 2019/306**Objet : Remplacement de la porte d'entrée de l'ancien presbytère.**

- Vu la nécessité de remplacer la porte d'entrée de l'ancien presbytère.
- Vu la proposition reçue de la Menuiserie PONCELET

Le Maire entendu,
Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

DECIDE

- approuve le devis de la Menuiserie PONCELET, 133 rue du Pas Haut 57530 SERVIGNY LES RAVILLE pour un montant de 3.530 € HT soit 4.236 € TTC.
- autorise le Maire à signer ce devis et à passer la commande.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,





Séance du 17/06/2019

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 11

Nombre de suffrages : 12

Date de convocation
03/06/2019

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean Yves, M. GAUTIER Jean Marie, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, Mme HUSSON Nadine, Mme LADAIQUE Mireille, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, M. MAYOT Marc, Mme MULLER Aline

Procuration(s) :

Mme GAEHNKE Denise donne pouvoir à M. CHLOUP Roland

Etai(ent) absent(s) :

M. HERRLICH Jacques, Mme MARINACCI Angélique

Etai(ent) excusé(s) :

Mme GAEHNKE Denise, Mme LADAIQUE Anita

Numéro interne de l'acte : 2019/307**Objet : Etablissement du Document Unique : demande de subvention.**

- Vu l'obligation de réaliser le document unique évaluant les différents risques professionnels;

Le Maire entendu,
Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de solliciter le Centre de Gestion afin d'obtenir une subvention pour l'établissement de ce document;
- Autorise le Maire à signer les documents relatifs à cette subvention.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,

